

REGLEMENT SEANCE D'ESSAIS

Samedi 2 Mars 2024

ASA PAYS DE DIEPPE

Pour la préparation de la saison du sport automobile 2024, l'ASA Pays de Dieppe, avec l'aide des moyens techniques de Dieppe-Rallye et d'Arques Auto Sport et Porte Normande, et en collaboration avec les Mairies de Bacqueville en Caux et d'Auppegard, organise une séance d'essais privée, le samedi 2 Mars 2024 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. Cette manifestation se déroulera sur des routes communales fermées avec tout le dispositif de sécurité adapté (commissaires, radio, panneautage). Une restauration rapide et une buvette (soft) seront à disposition sur place. Cette manifestation se déroulera sans spectateur. Ni chronométrage ni classement ne seront mis en place. **Les licenciés à L'ASA Pays de Dieppe, seront prioritaires selon l'affluence des demandes.**

Cette manifestation est assurée par une RC (Responsabilité Civile) organisateur. Chaque participant aura sa propre assurance RC (Responsabilité Civile) et **un commissaire technique sera présent pendant la manifestation pour toutes questions.**

La demande d'engagement devra impérativement arriver avant le **SAMEDI 24 FEVRIER 2024** délai de rigueur. Après cette date, aucune inscription ne sera acceptée. Le nombre de participants est limité à 40 au maximum.

ATTENTION ! Il est impératif d'adresser, en même temps que votre demande d'engagement, les documents suivants : décharge, pilote, accompagnants et règlement.

Paul HAUCHECORNE
302, Rue du Château
76730 AUPPEGARD
asapaysdedieppe.poppy@orange.fr

- **Dès 8h et jusqu'à 10h, les concurrents devront se présenter aux vérifications administratives avec le permis de conduire et aux vérifications techniques avec le passeport du véhicule ainsi que les fiches de renseignements de sécurité de la voiture et des équipements utilisés.**
- Début de la séance d'essais 9H00

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Membre de l'ASA Pays de Dieppe : 75 € / Hors Asa 95 €
(Prix correspondant à l'assurance, les repas des bénévoles ainsi que des commissaires)

Sont autorisées tous les voitures de Compétitions fermées et munies d'un passeport FFSA valide et conforme à la réglementation 2024.

Tout défaut entraînera la non-participation à la séance d'essais.

Les concurrents devront être équipés des vêtements (**haut et bas obligatoire nouvelle norme 2024**) : combi, sous-vêtements, gants, chaussures ainsi que : d'un casque et un Hans. Le tout, conforme à la réglementation.

La personne « accompagnant » dans la voiture sera ***placée sous la seule responsabilité du participant pilote et équipée dans les mêmes conditions que le conducteur.***

Un parcours d'environ 4,100 km sera proposé aux concurrents. Le balisage et les règles de sécurité seront celles appliquées en rallye asphalté. Le nombre de départ sera libre en fonction des participants. Aucun chronométrage, aucun classement et aucune prise de temps, ne seront mis en place.